

Compte rendu – Réunion riverains / Mairie / SNCF Réseau

Objet : nuisances du puits de ventilation RER E EOLE – Place Gouraud (Neuilly-sur-Seine)

Date : mardi 10 février 2026 – 18h

Lieu : Espace Dupont Fauville « Maison de la famille »

1. Contexte et rappel des faits

Depuis plusieurs mois, des riverains de la **Place Gouraud** alertent sur des nuisances liées au **puits RER E EOLE** (ouvrage de **ventilation**, également présenté comme **puits de désenfumage** et **issue de secours** en cas de sinistre).

Les signalements répétés portent notamment sur :

- **Bruit** continu, y compris la nuit ;
- **Rejets de particules noires** ;
- **Arbres et végétation qui dépérissent** ;
- **Murs et façades qui noircissent rapidement**, jusque dans certains appartements ;
- Dégradation générale du **cadre de vie**.

Un point de crispation majeur concerne l'information initialement donnée aux habitants : il a été “vendu” aux riverains que la ventilation ne fonctionnerait **que de manière exceptionnelle** (sinistre/maintenance). Or, les riverains constatent une **utilisation permanente, jour et nuit**.

Dans un précédent communiqué de la mairie (compte rendu de visite de quartier), il avait été indiqué que la ventilation serait **arrêtée de 21h à 5h**. Les riverains constatent que cette affirmation est **inexacte** : l'ouvrage **ne s'arrête pas à 21h**, ni à 22h, ni plus tard. Les rares arrêts observés sont **aléatoires et impossibles à quantifier**.

2. Déroulé de la réunion du 10 février 2026

Les participants ont été surpris de voir **Monsieur le Maire** quitter la réunion **au bout de quelques minutes**, après un propos d'introduction, laissant les riverains seuls face aux représentants de SNCF Réseau pour entendre leurs explications, leurs propositions et leurs délais.

Après son départ, **aucun adjoint**, ni **aucun élu représentant le quartier**, n'était présent pour suivre les échanges.

3. Position et explications de SNCF Réseau

Les représentants de SNCF Réseau ont indiqué que :

- Les **poussières** dans le tunnel n'avaient **pas été estimées à ce niveau** ;
- Ces poussières proviendraient à la fois :
 - De **résidus / poussières de béton** liés à la construction de l'ouvrage,
 - Et des poussières générées par les **trains circulant dans les tunnels** ;
- Cette erreur d'estimation aurait conduit à utiliser un puits conçu pour l'urgence **de manière permanente**, afin de garantir le fonctionnement de la ligne.

SNCF Réseau a évoqué également :

- Un **changement de matériel roulant**, avec de **nouveaux trains** qui remplaceraient **environ 50%** des trains actuels d'ici **“la fin 2026”** ;
- En revanche, **aucune solution concrète** n'a été présentée à ce stade concernant les poussières liées au béton.

4. Mesures demandées par les riverains (air / bruit / rejets)

Les riverains ont demandé :

- Des **analyses de qualité de l'air**,
- L'identification de la **nature exacte des rejets** et de leur **dangerosité** éventuelle pour la santé,
- Des mesures sur le **bruit**,
- Un relevé objectif de l'**amplitude horaire** de fonctionnement de l'ouvrage.

Sur ce point, la mairie s'est estimée **incompétente**. Après une tentative infructueuse de réaliser des mesures, la démarche de la mairie d'essayer de procéder seule à des mesures interroge : à date, **aucun prestataire extérieur** n'a été sollicité pour apporter une expertise rigoureuse, indépendante et contradictoire.

De son côté, SNCF Réseau a indiqué vouloir réaliser des mesures, **sans présenter de calendrier**, ni de date de démarrage, ni de fréquence.

5. Amplitude horaire : contradictions et absence de clarté

Le sujet des horaires de fonctionnement reste flou :

- Le communiqué municipal évoquait **21h – 5h** (information contestée et démentie par les faits observés).
- SNCF Réseau a mentionné une plage **23h – 5h** pendant laquelle l'ouvrage ne fonctionnerait pas.
- Des riverains ont réaffirmé constater un fonctionnement **h24**, y compris la nuit, et SNCF Réseau a semblé surpris par ces témoignages.

6. Suite envisagée par les riverains : organisation, mesures indépendantes, recours

Plusieurs riverains présents (et d'autres non présents) envisagent la constitution d'une **association de riverains**, afin de :

- Organiser des **mesures et constats indépendants** (air, nature des rejets, bruit, amplitude horaire),
- Structurer le dialogue,
- Et, si nécessaire, étudier un **recours juridique**.

Il est désormais acté qu'un ouvrage destiné à la **ventilation d'urgence** du RER E EOLE — donc à une utilisation **exceptionnelle** — est **utilisé de manière permanente**, générant des nuisances considérables et affectant durablement le cadre de vie.

Les habitants rappellent que la **Place Gouraud** était historiquement un lieu prisé de Neuilly, réputé pour son **calme**, sa **fontaine**, sa **végétation**, et une qualité de vie reconnue. Aujourd'hui, après **huit ans de travaux**, le quartier se retrouve avec un ouvrage bruyant et soupçonné d'émettre des particules problématiques : **les oiseaux ont fui**, la **végétation dépérit**, et le ressenti des habitants est celui d'un quartier dégradé.

7. Attentes et demandes à l'issue de la réunion

Les riverains attendent :

- Le **compte rendu officiel** de SNCF Réseau,
- Des **annonces concrètes**,
- Des **engagements écrits** (mesures, calendrier, objectifs, solutions techniques, suivi),
- Et une clarification factuelle sur l'**amplitude horaire réelle** de fonctionnement.

8. Position et engagement de Générations Neuilly

J'étais présent à la demande de certains riverains, qui recherchent un **soutien public** afin d'être entendus, après des communications municipales jugées **inexactes** ou **incomplètes** et des engagements perçus comme **non tenus**.

Je soutiendrai sans réserve la création d'une **association de riverains** si elle se constitue, et je continuerai à suivre ce dossier **à chaque réunion** et **à chaque échéance**, jusqu'à l'obtention :

- D'une **solution technique** concrète sur chaque nuisance (air, rejets, bruit, horaires),
- De la **cessation de l'utilisation permanente** de l'ouvrage,
- Et/ou, à défaut, d'une **indemnisation** des riverains par SNCF Réseau compte tenu des atteintes au cadre de vie.

Benoît Aguelon, Générations Neuilly

